

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**ARRETE DU PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE CHAMPENOISE**

Objet de l'arrêté N° 2050
**TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADES CCBC 2022**

Domaine d'intervention :
4.1.6 Position

Nous, Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de La Brie Champenoise,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'année 2022, les tableaux d'avancement aux grades ci-dessous sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Niveau	Observations
Mme METAYER Aurore	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1 - Hommes : 0 - Femmes : 1

Total promus : 1 - Hommes : 0 - Femmes : 1

Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme CHARDIN NADINE	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	

Total promouvables : 1 - Hommes : 0 - Femmes : 1

Total promus : 1 - Hommes : 0 - Femmes : 1

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme BOULANGER Virginie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total promouvables : 7 - Hommes : 1 - Femmes : 6

Total promus : 1 - Hommes : 0 - Femmes : 1

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à MONTMIRAIL, le 09/12/2022

Le Président, Etienne DHUICQ

